



Pompes Funèbres BENTZINGER

06 rue Rogg Haas
68510 SIERENTZ

Tél: 05.89.85.97.37 (Bureau)
05.89.81.64.64 (24h/24)

Mail: pf.bentzinger@icloud.com

Au capital de 8800 euros
N° d'Habilitation ROF21-68-0100
N°TVA CEE: FR22449151778
N°R.C.Mulhouse: 2003B456
Siret n° 449 151 778 00025 - APE: 8690A
Responsable Légal: Mr Dominique BENTZINGER

M. et Mme FEU

68510 SIERENTZ

Devis n°0000000434 établi le 21/10/2022

Désignation	MT TTC	TVA
Organisation et démarches		
Démarches et formalités administratives Sierentz	105,83	2
TOTAL Organisation et démarches	105,83	
Toilette - Conservation		
Toilette mortuaire préparation et habillage du défunt	126,83	2
TOTAL Toilette - Conservation	126,83	
Transport avant mise en bière		
Désinfection du caisson du véhicule 'avant mise en bière'	80,86	2
Personnel pour le transport Avant MEB	181,43	2
Prise en charge du corps du lieu du décès	195,50	2
*Housse mortuaire biodégradable	110,38	2
Transport AMB au Centre Funéraire	307,07	3
TOTAL Transport avant mise en bière	875,24	
Dépôt en chambre funéraire		
Frais de séjour en case réfrigérée ou salon de présentation au centre funéraire SELON LE NOMBRE DE JOUR	0,00	0
Cercueil - Mise en bière et fermeture		
Mise en bière et fermeture du cercueil	97,67	2
Livraison du cercueil au/à CF hôpital	90,48	2
Personnel pour la mise en bière	81,44	2

Désignation	MT TTC	TVA
* Cercueil BRÉZÉ en pin clair 27mm		
Finition clair satiné, 4 poignées BZ8 plastique, 1 cuve bio étanche, 8 caches-vis Harmonie plastique	1010,72	2
*Capiton Taffetas champagne	67,85	2
*Emblème civil / religieux	19,98	2
* Plaque d'identité pour cercueil	70,45	2
TOTAL Cercueil - Mise en bière et fermeture	1438,59	
Transfert après mise en bière		
Désinfection du caisson du véhicule 'après mise en bière'	80,86	2
Transport pour la cérémonie à Sierentz	238,97	3
TOTAL Transfert après mise en bière	319,83	
Cérémonie		
Personnel (dont nombre de porteurs) pour Sierentz	238,97	2
Petites fournitures (1 pochette, boîtes à cartes)	57,45	2
Frais de culte - Sierentz TARIF 2022	150,00	0
TOTAL Cérémonie	446,42	
Inhumation - Travaux de cimetière		
Creusement et comblement de fosse (simple) TARIF 2022	680,00	2
Travaux de marbrerie (dépose/repose/inscriptions) SELON LA TAILLE DU MONUMENT	0,00	0
TOTAL Inhumation - Travaux de cimetière	680,00	

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque(*). Celles dépendant de la réglementation sont précédées du signe (#).



Pompes Funèbres BENTZINGER

06 rue Rogg Haas
68510 SIERENTZ

Tél: 05.89.85.97.37 (Bureau)
05.89.81.64.64 (24h/24)

Mail: pf.bentzinger@icloud.com

Au capital de 8800 euros
N° d'Habilitation ROF21-68-0100
N°TVA CEE: FR22449151778
N°R.C.Mulhouse: 2003B456
Siret n° 449 151 778 00025 - APE: 8690A
Responsable Légal: Mr Dominique BENTZINGER

M. et Mme FEU

68510 SIERENTZ

Devis n°0000000434 établi le 21/10/2022

Désignation	MT TTC	TVA
Faire-part - Insertions		
Publication d'avis dans la presse Alsace (Module n°1 tarif - 2022)	281,00	0
TOTAL Faire-part - Insertions	281,00	
Articles funéraires		
Compositions florales A VOIR SELON LA TAILLE	0,00	2

Désignation	MT TTC	TVA
-------------	--------	-----

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque(*). Celles dépendant de la réglementation sont précédées du signe (#).

Validité du devis : 1 mois

TVA	MT HT €	MT TVA €	MT TTC €
0	0,00	431,00	431,00
2	20,00	2747,25	3296,70
3	10,00	496,40	546,04
Total		3674,65	4273,74

Bon pour accord Signature

CONDITIONS DE VENTE Vous avez été reçu par Julie BENTZINGER

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur. Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée.